



SDOMODE

VALORISATION
DES DÉCHETS DANS
L'OUEST DE L'EUROPE

Syndicat de Destruction des Ordures Ménagères
de l'Ouest du Département de l'Eure

Bernay, le 09 juin 2022

Préfecture du département de l'Eure
A l'attention de Monsieur FILIPPINI
Boulevard Georges Chauvin
27022 EVREUX Cedex

Réf. : JPP / FP / SF / MF / n° 144
Objet : Attestation

Votre interlocuteur : Sébastien FABRE

Monsieur le Préfet,

En ma qualité de Président du SDOMODE et agissant sur décision du Comité syndical de celui-ci, lequel est propriétaire et exploitant du site du CETRAVAL, j'atteste que la SAS TRANSITION EUROISE DU CETRAVAL, dont le SDOMODE, le SIEGE 27 et la SEM SIPEnR sont actionnaires, est autorisée à déposer une demande de permis de construire pour le projet solaire photovoltaïque du CETRAVAL.

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en l'assurance de mes respectueuses salutations.

Par délégation du Comité Syndical,

Le Président

Jean Pierre DELAPORTE

